BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2009- 120/PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification de l'accord portant création de la Banque africaine d'importexport (AFREXIMBANK) signé le 08 mai 1993 à Abidjan (République de Côte-d'Ivoire).

Visa of N° 00,136

20-02-09/

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

- VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'accord portant création de la Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK) signé le 08 mai 1993 à Abidjan (République de Côte-d'Ivoire) :
- VU l'avis juridique n° 2008-013/CC du 29 juillet 2008 sur la conformité à la Constitution de l'accord portant création de la Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK) signé le 08 mai 1993 à Abidjan (République de Côte-d'Ivoire);

DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifié l'accord portant création de la Banque africaine d'importexport (AFREXIMBANK) signé le 08 mai 1993 à Abidjan (République de Côte-d'Ivoire)

ARTICLE 2:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 4 mars 2009

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie des finances

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Beulound

Bédouma Alain YODA